

SNCS-HEBD0 07 n°14

26 juin 2007

Lancement des Assises sur l'enseignement supérieur et la recherche

Lundi 2 juillet 2007, de 9 h à 18 h

Grand amphithéâtre de la Sorbonne
47 rue des écoles, Paris 5^{ème}

Coorganisées par la CPU, l'UNEF, le SNESUP-FSU, SLR, le SNPTES-UNSA, le SNCS-FSU, la FAGE, le SGEN-CFDT, le SNTRS-CGT, l'UGIC-CGT, Sup'Recherche-UNSA, A&I-UNSA, la Cé, PDE et CJC

La Conférence des présidents d'université (CPU) a pris, bien avant les élections, l'initiative de co-organiser avec les syndicats et des associations des Assises sur l'enseignement supérieur et la recherche. L'organisation de ce débat de fond est prise en charge par un comité de pilotage qui regroupe toutes les organisations d'accord sur la démarche. Le lundi 2 juillet, ces Assises seront lancées autour de quatre thèmes : 1) quelles finalités et missions pour l'enseignement supérieur et la recherche, 2) architecture et fonctionnement dans le cadre national, européen et international, 3) la démocratisation de l'enseignement supérieur et la réussite des étudiants, 4) attractivité des métiers ; statuts et carrières des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur. La conclusion des Assises est envisagée pour la fin novembre. Entre juillet et novembre de larges débats, associant l'ensemble des personnes concernées, seront organisés sur les sites universitaires et les campus de recherche.

J. Fossey, membre du bureau national du SNCS-FSU, administrateur du CNRS, conseiller du CSRT

Les enjeux sont capitaux pour l'avenir des jeunes et de la société. Ils vont bien au-delà du projet de loi gouvernementale portant sur l'« organisation de la nouvelle université ». Les critiques, sur ce texte principalement politique, sont nombreuses. Elles n'ont pas pu être menées à fond dans les groupes de travail qui se sont réunis pendant une dizaine de jours rue Descartes. Dans sa précipitation politicienne, le gouvernement a perdu l'occasion d'avoir un réel débat de fond sur l'avenir de notre système universitaire. Mais en avait-il l'intention ?

En voulant transformer les EPST en agences de moyens, le chef de l'Etat s'est clairement prononcé pour déplacer le centre de gravité de la recherche des organismes vers les universités. On retrouve là une position classique de la droite qui s'est toujours méfiée des organismes en général, et du CNRS en particulier.

Ce qu'il faut revendiquer, c'est une université fortement adossée à la recherche. En France, celle-ci s'est structurée et développée autour des organismes de recherche (CNRS, Inserm, CEA, etc.) en collaboration avec les universités. On ne développera pas la recherche en la transférant, même partiellement, des organismes vers les universités. Par contre, on la renforcera en amplifiant les partenariats entre organismes et universités. Les PRES

(Pôle de recherche et d'enseignement supérieur), proposés par les états-généraux de Grenoble, étaient une des réponses, qui, malheureusement, a été dévoyée dans le « Pacte pour la recherche ».

La question de la recherche est donc fortement liée à celle des universités. On peut regretter que le projet de loi n'y fasse allusion que par le biais de la question des chercheurs « nommés » dans les universités. Le terme « nommé » est juridiquement ambigu. Un chercheur d'EPST, affecté dans une unité mixte de recherche (sous la double tutelle de l'EPST et de l'université), n'est pas « nommé » dans l'université concernée. Seuls les chercheurs détachés dans le corps des enseignants-chercheurs ou mis à disposition d'une université sont sous la responsabilité de son président. Ce dernier point a été clarifié par un communiqué de la présidence et de la direction du CNRS. Remarquons, néanmoins, qu'il ne l'a pas été formellement par un communiqué du gouvernement.

Enfin, la volonté du nouveau gouvernement de donner la priorité à l'enseignement supérieur et à la recherche se jugera aux moyens accordés et, en premier lieu, au vu d'un nécessaire collectif budgétaire qui doit commencer par le dégel des crédits bloqués depuis le début de l'année.